



Cigna Eurprivileges

LA PROPOSITION D'AXA ASSISTANCE: LES FORMULES REFERENCE ET EXCELLENCE

Notre proposition contient 2 formules, la formule Reference et la formule Excellence. Les garanties proposées ainsi que le format de ces formules sont :

- Base: Assistance aux personnes et annulation voyage
- Option 2: Assistance véhicule (uniquement pour les membres vivant au Benelux)
- Option 3: Accident de voyage
- Option 4: Bagage

Le résumé des garanties pour ces deux formules est repris dans les points 1.1 et 1.2.

1.1 Résumé des garanties - Formule Reference

ASSISTANCE AUX PERSONNES	PLAFOND
Durée maximale consécutive d'un séjour à l'étranger	90 jours
Sports couvert par le contrat	Tous, sauf la compétition professionnelle
Frais de recherche et sauvetage partout dans le monde	€ 5.000
ASSISTANCE AUX PERSONNES DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
Assistance étendue en cas d'hospitalisation	
ASSISTANCE AUX PERSONNES À L'ÉTRANGER	PLAFOND
Remboursement des frais médicaux à l'étranger (franchise 50 €)	max. € 1.000.000 par assuré
Frais médicaux post-hospitaliers dans le pays de résidence (max. pendant 1 an)	max. € 2.500 par assuré
Rapatriement des assurés, véhicule, animaux de compagnie et bagages si incident médical ou décès	illimité
<i>Retour anticipé en cas de :</i>	
décès ou hospitalisation d'un parent (2ème degré ou belle famille)	
décès ou hospitalisation d'un associé ou remplaçant professionnel	
entrée aux soins palliatifs d'un parent	
Remboursement du forfait pour une activité sportive (y compris ski)	max. € 125
Prolongation de séjour des assurés (par nuit par chambre / max global)	€ 75 / € 750

Prise en charge des enfants mineurs	
Remboursement des frais de communication > € 30	max. € 100
Couverture des petits-enfants	
Assistance voyage	
ASSISTANCE AU VÉLO DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
y compris vélos électriques	max. 25km/h
ANNULATION / INTERRUPTION DE VOYAGE	PLAFOND
Montant assuré par sinistre	max. € 1.000 par assuré
Montant assuré par année	max. € 2.000 par assuré
ASSISTANCE AUX VÉHICULES ET AUX OCCUPANTS	PLAFOND
Dépannage sur place et/ou remorquage, y compris au domicile	
Rapatriement de tous les occupants	
Longueur maximale du véhicule ou de la remorque	8 mètres
ASSISTANCE AUX VÉHICULES DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
Véhicule de remplacement suite à une panne ou un accident (si cette garantie est souscrite)	
En cas de vol, véhicule de remplacement (si cette garantie est souscrite)	
ASSISTANCE AUX VÉHICULES À L'ÉTRANGER	PLAFOND
Si immobilisation de max 5 jours	
Hôtel (par nuit par chambre / max global)	€ 75 / € 750
ou poursuite du voyage	€250
Si vol ou immobilisation de plus de 5 jours	
Poursuite du voyage ET retour au domicile	€ 250 par occupant
Rapatriement du véhicule	
Véhicule de remplacement après vol si garantie souscrite	
Assistance remorque et caravane	30 jours
ASSISTANCE JURIDIQUE / ASSISTANCE HABITATION	PLAFOND
Envoi d'un serrurier (max. € 250 et 1x/an)	
ASSURANCE ACCIDENTS DE VOYAGE	PLAFOND
Capital assuré en cas de décès	€ 0 à € 250.000
Capital assuré en cas d'invalidité permanente	€ 0 à € 250.000
ASSURANCE BAGAGES	PLAFOND
Capital assuré en cas de vol, dommages, destruction ou non-délivrance des bagages	€ 0 à € 3.000
Maximum objet spéciaux	50%
Maximum par objet	25%

Objets spéciaux	Appareils photo, video, téléphone, matériel professionnel, de sport...
Achats premières nécessités en cas de perte ou de vol des bagages	max. € 150 par assuré
Envoi d'une valise en cas de perte ou de vol des bagages	

1.2 Résumé des garanties - Formule Excellence

ASSISTANCE AUX PERSONNES	PLAFOND
Durée maximale consécutive d'un séjour à l'étranger	6 mois
Option prolongation de séjour à l'étranger	
Sports couvert par le contrat	Tous, sauf la compétition professionnelle
Frais de recherche et sauvetage partout dans le monde	€ 10.000
ASSISTANCE AUX PERSONNES DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
Assistance étendue en cas d'hospitalisation	
Garde d'enfant malade	10 jours / an
Mise à disposition d'un professeur privé pour enfant malade	1 mois
ASSISTANCE AUX PERSONNES À L'ÉTRANGER	PLAFOND
Remboursement des frais médicaux à l'étranger (franchise 50 €)	max. € 3.000.000 par assuré
Frais médicaux post-hospitaliers dans le pays de résidence (max. pendant 1 an)	max. € 6.000 par assuré
Rapatriement des assurés, véhicule, animaux de compagnie et bagages si incident médical ou décès	illimité
<i>Retour anticipé en cas de :</i>	
décès ou hospitalisation d'un parent (2ème degré ou belle famille)	
décès ou hospitalisation d'un associé ou remplaçant professionnel	
entrée aux soins palliatifs d'un parent	
décès ou hospitalisation d'une personne désignée au contrat	
Remboursement du forfait pour une activité sportive (y compris ski)	max. € 250
Remboursement des leçons et matériel de location de sport (y compris ski)	
Prolongation de séjour des assurés (par nuit par chambre / max global)	€ 125 / € 1.200
Prise en charge des enfants mineurs	
Remboursement des frais de communication > € 30	max. € 100
Couverture des petits-enfants	
Assistance voyage	

RACHAT DE FRANCHISE D'UN VÉHICULE DE LOCATION > € 75	PLAFOND
Montant assuré par sinistre	max. € 2.500
ASSISTANCE AU VÉLO DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
y compris vélos électriques	max. 45km/h
ANNULATION DE TICKET (EX. CONCERT)	PLAFOND
Montant assuré par sinistre (franchise € 20)	max. € 1.000 par assuré
ANNULATION / INTERRUPTION DE VOYAGE	PLAFOND
Montant assuré par sinistre	max. € 2.500 par assuré
Montant assuré par année	max. € 5.000 par assuré
ASSISTANCE AUX VÉHICULES ET AUX OCCUPANTS	PLAFOND
Dépannage sur place et/ou remorquage, y compris au domicile	
Rapatriement de tous les occupants	
Longueur maximale du véhicule ou de la remorque	8 mètres
ASSISTANCE AUX VÉHICULES DANS LE PAYS DE RÉSIDENCE	PLAFOND
Véhicule de remplacement suite à une panne ou un accident (si cette garantie est souscrite)	10 jours
En cas de vol, véhicule de remplacement (si cette garantie est souscrite)	30 jours
ASSISTANCE AUX VÉHICULES À L'ÉTRANGER	PLAFOND
Si immobilisation de max 5 jours	
Hôtel (par nuit par chambre / max global)	€ 125 / € 1.200
ou poursuite du voyage	€250
Si vol ou immobilisation de plus de 5 jours	
Poursuite du voyage ET retour au domicile	€ 250 par occupant
Rapatriement du véhicule	
Véhicule de remplacement après vol si garantie souscrite	
Assistance remorque et caravane	30 jours
ASSISTANCE JURIDIQUE / ASSISTANCE HABITATION	PLAFOND
Envoi d'un serrurier (max. € 250 et 1x/an)	
ASSURANCE ACCIDENTS DE VOYAGE	PLAFOND
Capital assuré en cas de décès	€ 0 à € 250.000
Capital assuré en cas d'invalidité permanente	€ 0 à € 250.000
Indemnité en cas d'invalidité permanente	137,50%
ASSURANCE BAGAGES	PLAFOND
Capital assuré en cas de vol, dommages, destruction ou non-délivrance des bagages	€ 0 à € 3.000

Maximum objet spéciaux	50%
Maximum par objet	25%
Objets spéciaux	Appareils photo, video, téléphone, matériel professionnel, de sport...
Achats premières nécessités en cas de perte ou de vol des bagages	max. € 250 par assuré
Envoi d'une valise en cas de perte ou de vol des bagages	

1.3 Les tarifs

Les tarifs repris dans le tableau ci-dessous correspondent aux primes annuelles, en EUR et TTC.

JUSQU'À 65 ANS			
RÉFÉRENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	84,5	104	123,5
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40	40	40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	50	50	50
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	44	61	79
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65	65	65
EXCELLENCE			
RÉFÉRENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	144,3		222,3
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40		40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	60		60
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	49		87
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65		65

ENTRE 65 ET 70 ANS			
RÉFÉRENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	126,75	156	185,25
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40	40	40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	50	50	50
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	66	91,5	118,5
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65	65	65
ENTRE 65 ET 70 ANS			
EXCELLENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	216,45		333,45
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40		40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	60		60
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	73,5		130,5
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65		65

ENTRE 70 ET 80 ANS			
RÉFÉRENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	169	208	247
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40	40	40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	50	50	50
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	88	122	158
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65	65	65
EXCELLENCE	INDIVIDU		FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	288,6		444,6
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40		40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	60		60
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	98		174
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65		65

ENTRE 80 ET 85 ANS			
RÉFÉRENCE	INDIVIDU	COUPLE	FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	211,25	260	308,75
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40	40	40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	50	50	50
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	110	152,5	197,5
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65	65	65
EXCELLENCE	INDIVIDU		FAMILLE
Assistance aux personnes et annulation de voyage	360,75		555,75
Par véhicule, sans véhicule de remplacement	40		40
Par véhicule, avec véhicule de remplacement	60		60
Accidents de voyage, par tranche de 25.000 eur	122,5		217,5
Assurance Bagages, par tranche de 1.000 eur	65		65

il n'y a plus de souscription possible après 85 ans